

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mardi 25 février 2020

MEMBRES VOTANTS PRESENTS

> Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres

■ **Professeurs et personnels assimilés des universités – A1**

- Muriel JOUGLEUX (avec procuration de Nacima BARON, collègue A1)
- Stéphane JAFFARD (avec procuration de Thierry GRANDPIERRE, collègue B2)

■ **Professeurs et personnels assimilés des autres établissements – A2**

- Emmanuel BOURGEOIS
- Nadia HADDAD

■ **Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B1**

- Lucas LEVREL
- Arnaud CARAYOL
- Anne-Sophie GODFROY-STRAUSS

■ **Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements – B2**

- /

■ **Représentants des autres personnels des universités - C**

- Agnès NTEP
- Fabrice LORRAIN

■ **Représentants des autres personnels des autres établissements - D**

- Alain DROUET (avec procuration de Valérie BAUDERE, représentante Université Gustave Eiffel (Ifsttar))

> Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou un établissement membre

■ **Usagers - E**

- Enora LORCY
- Caroline NGUYEN

■ **Usagers - F**

- Myrna Edith INSUA

> Personnalités extérieures

- Geneviève SERT, Conseil départemental 77
- Philippe ROY, Cap Digital

> Personnalités qualifiées

- Stéphane JAMAIN, Inserm
- Franck JUNG, EIVP
- Amina SELLALI, EAV&T (avec procuration de Faten HIDRI, Région Île-de-France)

> Représentants des établissements membres

- CNRS : /
- ESIEE : Didier DEGNY
- ENPC : Gilles ROBIN
- ENVA : Catherine COLMIN
- Université Gustave Eiffel - UPEM : Jean-Luc CLEMENT (avec procuration de Clarisse LEFORT-DAVID, CNRS)
- Université Gustave Eiffel - Ifsttar : Valérie BAUDERE
- UPEC : Simon GILBERT

Président d'UPE : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration d'Ali Ferhi, IHEDN)

MEMBRES INVITES PRESENTS

> Invités de droit avec voix consultative

- Rectorat de Créteil : Clarisse BELLAMY (représentant Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités)
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable
- UPE : Séverine MARDIROSSIAN, secrétaire général par intérim

> Autres invités

- UPE : Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, premier vice-président
- UPE : Cécile DELOLME, vice-présidente I-SITE
- UPE : Flora SANCHEZ, directrice de cabinet et de la communication
- UPE : Monika BLANC, responsable des affaires générales
- UPE : Hélène LOUIS, assistante de direction
- Agence Campus Com : Edouard GASSIN, directeur

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

- Professeurs et personnels assimilés des universités (A1) : Nacima BARON
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements (B2) : Thierry GRANDPIERRE
- Usagers doctorants (F) : Stéphane PRAT, Elise GONZALES
- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales : Faten HIDRI (Conseil régional d'Île-de-France), Jeannick LE LAGADEC (Conseil départemental du Val-de-Marne), François CHAIGNON (IDRRIM)
- Personnalités qualifiées : Ali FERHI (IHEDN)
- Représentants des établissements membres : Clarisse LEFORT-DAVID (CNRS)

► **Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h10.**

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 36 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 26, le quorum est atteint.

Par exception à ce qui précède et conformément à l'article R719-68 du code de l'éducation, le conseil d'administration délibère valablement des questions budgétaires si la moitié des membres en exercice est présente. Ces délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés. Le nombre d'administrateurs présents étant de 23, le quorum physique est atteint.

Le Président salue la présence de Madame Colin, représentante de l'ENVA. Il présente également Madame Séverine Mardirossian, Secrétaire générale par intérim, qui succède à Monsieur Vincent Benavent dans ses fonctions.

1. COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu de la séance du 19 novembre 2019 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est proposé aux administrateurs, sous réserve des modifications demandées.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 19 novembre 2019.
--

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. COMPTE FINANCIER 2019

Mme Tocko, agent comptable d'Université Paris-Est, présente le compte financier 2019 de l'établissement. Parmi les faits marquants, sur le plan comptable, de nouvelles modalités de comptabilisation des droits d'inscription ont été prises en compte. Second fait marquant, la DGFIP a procédé à un audit de l'établissement qui a souligné :

- L'investissement des équipes et la qualité des échanges interservices ;
- Une gestion satisfaisante des fonds ;
- Des marges de manœuvre dans les process de maîtrise des risques et de sécurisation du Système d'Information.

Parmi les recommandations formulées figurent la mise en place d'une revue des habilitations informatiques (a minima annuelle), d'une revue des délégations de signature à l'agent comptable, l'amélioration de la traçabilité des opérations sensibles, la progression dans les échanges dématérialisés et le stockage/archivage des pièces justificatives, le suivi de l'inventaire physique et notamment du parc informatique, et la mise en place d'une politique de recouvrement.

Le troisième fait marquant est une augmentation de la part d'activité consacrée à l'I-SITE FUTURE pour les services support avec un budget passant de 2M€ à 7M€ et donc une augmentation conséquente du nombre de conventions de reversement.

Compte de résultat et situation patrimoniale 2019

Si on s'intéresse au résultat d'exercice, le solde budgétaire arrêté est de + 1 797 944,75€

- ▶ Tableau de passage : réconciliation des 2 comptabilités
 - Opérations sans impact budgétaire
 - Opérations sans impact comptable
 - Différence de fait générateur
- ▶ Comptabilité générale
 - Produits : 21 234 836 €
 - Charges : 20 459 502 €
 - Résultat (net) de l'exercice : 775 334,79 €
 - CAF : 816 107,92 €
 - Variation du FDR : +1 063 538,71 € (abondement)

De la comptabilité budgétaire à la comptabilité générale

Pour passer du solde budgétaire au résultat, il faut intégrer les éléments suivants :

- ▶ Décalage sur les encaissements : -1 113K€
 - Factures de vente émises et non recouvrées à fin 2019 (2 824K€)
 - Recouvrement sur l'exercice 2018 de recettes (constatées) les années précédentes (3 937K€)
- ▶ Décalage sur les décaissements : dettes fournisseurs 2019 payées sur 2020 et dettes fournisseurs 2018 payées en 2019 : -27K€
- ▶ Rattachement des charges et produits à l'exercice, charges non décaissables et produits non encaissables, diverses régularisations : -165K€
- ▶ Acquisition immobilisation et financement +3K€
- ▶ Charges non décaissables et produits non encaissables : -41K€
- ▶ Régularisation recettes encaissées les années précédentes et correction des DI : +300K€
- ▶ Régularisation dépenses années précédentes : +20K€
- ▶ **RESULTAT COMPTABLE : 775K€**

Évolution du résultat net, période 2009-2019

La tendance positive est confirmée sur les quatre derniers exercices.

Évolution de la CAF, période 2009-2019

N. Tocko rappelle que la Capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement dont il pourrait disposer pour

couvrir ses besoins. Elle permet de mesurer la capacité de l'établissement à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence. Elle prend en compte (uniquement) les produits encaissables et les charges décaissables.

- ▶ Résultat + DAP (405 k€), - RAP (66 k€), - produits issus de la neutralisation des amortissements (298k€)
- ▶ CAF 2019 : 816 k€
- ▶ Évolution positive de la CAF sur période 2009-2019

Analyse du Fond de roulement (FDR)

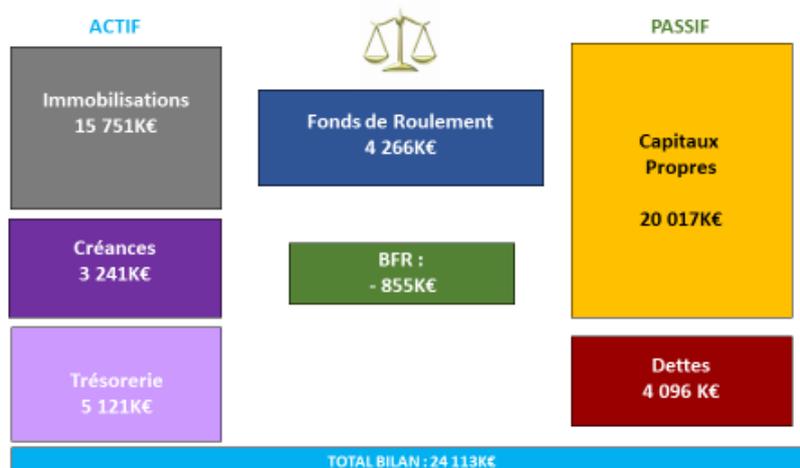
Le Fonds de roulement (FDR) correspond à l'excédent de capitaux permanents au regard des emplois stables. Il s'agit de la somme des excédents définitifs que l'établissement a dégagé au fil des exercices et d'une ressource durable disponible pour financer les investissements et les emplois nets du cycle d'exploitation.

- ▶ Compte financier 2019 : le FDR représente 77 jours de charges décaissables (4,266 M€)
- ▶ Abondement comptable au FDR : 1 063 k€

Mise en regard prévision vs réalisation sur exercice 2019

- ▶ Prévision
 - Solde budgétaire : +417,7 k€
 - Résultat comptable : + 637,7 k€
 - CAF : + 901,7 k€
 - Apport au FDR : + 417,8 k€
 - Prélèvement sur trésorerie : -0,074M€
- ▶ Réalisation
 - Solde budgétaire : +1 797,9 k€
 - Résultat comptable : + 775,3 k€
 - CAF : + 816,1 k€
 - Apport au FDR : + 1 063,5 k€
 - Prélèvement sur trésorerie : -0,606 M€

Analyse du bilan



Exercice hors PIA

- ▶ Résultats non soumis à l'approbation du CA, correspondant au périmètre d'activité de la Comue hors I-Site (au sens large, c'est-à-dire incluant Labex et IDEFI) :
 - Solde budgétaire : 1 502 777,20 €
 - Résultat net : 537 888,09 €
 - CAF : 578 661,22 €
 - FDR : 3,080 M€
 - FDR couvre 115 jours de charges décaissables
 - BFR (positif) : +748k€
 - Solde de trésorerie : +2 332k€ (87 jours de charges décaissables)

Analyse comptable

- ▶ Points forts
 - Solde de trésorerie, hors PIA, en amélioration : encaissements plus rapide
 - Apport au FDR
 - Budget clair et lisible qui met en avant les activités de l'établissement selon une logique pluriannuelle, de bons taux d'exécution
 - Outils de pilotage, CICB
- ▶ Points faibles
 - Dépendance financière aux contributions des établissements membres et associés et au respect des échéanciers de paiement (encaissements)
 - Difficulté de programmation budgétaire pluriannuelle des projets PIA

- Une situation saine et une trajectoire positive dans la perspective du transfert de gestion des projets PIA

Rapport de l'ordonnateur

Mme S. Mardirossian présente le rapport de l'ordonnateur. Sur le bilan 2019, au regard de la comptabilité budgétaire, la décomposition par masse (personnel, fonctionnement et investissement) traduit un volume de dépenses de 11,3 M€ pour la masse de personnel soit un taux d'exécution en CP de 55% et de 44 % en fonctionnement.

Côté recettes en termes de rapprochement d'encaissement (RE) 2019, les recettes se décomposent elles-mêmes en deux parties :

- Les allocations doctorales et les projets de ressources et projets mutualisés qui s'élèvent presque à 7,20 M€ qui a été légèrement supérieure à ce qui avait été programmé suite à un versement de crédits complémentaires dans le cadre d'un contrat doctoral,
- Et 4,14 M€, englobe la subvention pour charge de service public et la contribution des membres et associés.

Enfin, pour les recettes fléchées émises à la hauteur de la dépense des projets PIA s'élève quant à elles à presque à 11 M€. Ce qui traduit un volume satisfaisant de dépenses sur l'I-Site.

Concernant les taux d'exécution par catégorie de dépenses, le taux d'exécution par masse met en évidence une meilleure projection des actions, qui pour certaines sont pluriannuelles, par les services supports et les équipes projets ainsi qu'une amélioration réelle des circuits de prise en charge des encaissements et des décaissements entre UPE et les établissements membres et associés.

Si l'on regarde le bilan selon la nomenclature budgétaire, le bon niveau de dépenses sur l'I-Site est à souligner. Dans la rubrique formation, on retrouve les recettes globalisées préaffectées que sont les allocations doctorales et les CP correspondent au fonctionnement des ED et du DED, ainsi que du Pépité 3EF. Les recettes correspondent, dans la nomenclature fonctionnement général et ressources communes, pour une partie aux recettes globalisées mobilisées pour financer les activités formation, pour une autre au reste du fonctionnement général et aux ressources communes.

Dans un contexte où l'activité budgétaire de l'établissement a augmenté sur les trois derniers exercices, il convient de mettre en avant l'évolution du solde budgétaire sur la même période (-130,1 k€ en 2017 ; +754,5 k€ en 2018 ; 1 798 k€ en 2019) qui traduit une situation saine de l'établissement et traduit aussi l'importance de tout le travail administratif qui a été mené par le précédent secrétaire général d'UPE, Vincent Benavent et toutes les équipes qui l'ont accompagné.

L'exercice 2019 fait donc apparaître : Un résultat net et une Caf autour de 800 k€, un abondement du fonds de roulement de plus d'1 M€. Le FDR qui représente 77 jours de charges courantes et qui est largement au-dessus de la norme prudentielle, nous permet de constater une réelle évolution par un abondement régulier du FDR depuis 2015.

Si l'on procède à une analyse financière hors PIA, et dans la perspective du transfert du portage du PIA à l'Université Gustave Eiffel, le retraitement de ce résultat par la soustraction des données relatives au PIA produit les indicateurs suivants :

- Un résultat toujours positif de 538 k€,
- Une CAF de 579 k€,
- Un FDR de plus de 3 080 k€,

En conclusion la bonne santé financière de la Comue permet d'envisager sereinement la trajectoire des années prochaines.

Le président souligne l'importance du travail qui a été mené pour arriver à ces résultats et écarter les

risques liés à la trésorerie. L'amélioration du bilan financier, concomitamment à l'augmentation de l'activité, démontre le professionnalisme des équipes administratives et leur maîtrise. Enfin, le bon résultat sur l'I-SITE est à souligner. Le niveau de dépenses est de 10,4 M€ pour l'ensemble du PIA cette année, dont 7 M€ pour l'I-SITE proprement dit. Pour ce dernier, 10,4 M€ ont été engagés. Au total, les taux d'exécution sont compris entre 81 et 84%, nettement améliorés par rapport aux années précédentes. Il faut maintenir la dynamique dans les mois qui viennent.

M. Levrel demande à ce que le diaporama utilisé pour la présentation du compte financier soit transmis aux administrateurs. Dans le *Tableau 1 - EPSCP Tableau des emplois 2019 - réalisé*, M. Levrel indique qu'il est fait mention d'un plafond État de 14 tandis que seuls 2 emplois apparaissent dans la colonne dédiée. Le Président précise qu'il y a en effet la masse salariale calculée pour 14 emplois et que les 2 emplois indiqués ne sont pas rémunérés directement par UPE. La Comue reçoit la masse salariale correspondante aux autres emplois.

M. Levrel relève que pour le Tableau III, certains taux d'exécution sont très élevés en recherche, en particulier pour le Labex SITES. N. Tocko indique que ces taux tiennent à des versements supérieurs à ceux initialement attendus mais qu'il s'agit là de très faibles montants.

Deuxième délibération

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire 2019 suivants :

- 2 ETPT sous plafond Etat et 303 ETPT hors plafond Etat ;
- 23 899 037 € d'autorisations d'engagement ;
- 20 202 525 € de crédits de paiement ;
- 22 000 470 € de recettes encaissées.

Soit un solde budgétaire de 1 797 945 €.

Le Conseil d'administration de la Comue arrête les éléments d'exécution comptable 2019 suivants :

- -606 228 € de variation de trésorerie ;
- 775 335 € de résultat patrimonial ;
- 816 108 € de capacité d'autofinancement ;
- 1 063 538 € de variation de fonds de roulement.

Le Conseil d'administration de la Comue Université Paris-Est décide d'affecter le résultat à hauteur de 775 335 € en report à nouveau.

Le Conseil d'administration de la Comue Université Paris-Est approuve le compte financier 2019.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. PROJET DE STATUTS ET DE DECRET STATUTAIRE

Le président présente le nouveau périmètre de la Comue avec désormais quatre établissements membres et douze établissements associés. La diversité qui caractérise les établissements associés à la Comue est maintenue : universités, écoles d'ingénieurs, vétérinaire et d'architecture, centres hospitaliers, agences sanitaires et centres d'expertise.

Le retrait du CNRS de la Comue en tant que membre est rappelé, formalisé lors du Conseil d'administration du 19 novembre 2019. L'ENSA Paris Malaquais mettra également fin à son statut

d'associé prochainement. Son implantation géographique et ses relations historiques avec l'École nationale supérieure des Beaux-Arts l'ont conduite à un rapprochement avec PSL.

Alexandre Maitrot de la Motte, premier vice-président d'Université Paris-Est, passe en revue les dernières modifications effectuées sur le projet de statuts et le projet de décret statutaire. Certaines sont issues des discussions avec les établissements membres, avec les élus et membres des instances de la Comue, d'autres ont été effectuées à la demande de la DGESIP, d'ordre juridique principalement.

Les grands principes sont rappelés avec une Comue qui a vocation à avoir quatre missions :

- La coordination politique sur des sujets d'intérêt commun ;
- La représentation politique de ses membres sur ces sujets, en tant que de besoin ;
- La formation doctorale partagée ;
- L'émergence et le développement de projets académiques et scientifiques communs.

Pour assurer ces nouvelles missions, deux instances dédiées seront mises en place : d'une part, un conseil des projets et d'autre part, un conseil de la formation doctorale.

M. Maitrot de la Motte précise que le projet de statuts et le projet de décret statutaire de la Comue ont été approuvés à l'unanimité par le Comité technique d'UPE.

À l'issue de la présentation, M. Lorrain fait remarquer l'absence de mention des instances représentatives dans les statuts. M. Maitrot de la Motte indique que ce sera le cas dans le règlement intérieur de l'établissement.

Mme Godfroy-Strauss revient sur la question de l'écriture inclusive. Le président rappelle que le texte a été revu conformément aux consignes du Secrétariat général du gouvernement.

M. Levrel constate que le nouveau nom de la Comue n'apparaît pas dans ces textes, ce qui selon lui pourrait rajouter une complexité. Le président indique que le nouveau nom de la Comue est en effet un nom d'usage et non un changement du nom juridique de l'établissement. De fait, ce dernier perdurera pour la diplomation dans quelques cas rares : pour la centaine de doctorants à diplômer dans l'avenir et la délivrance des HDR.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration approuve le projet de statuts et le projet de décret statutaire.

Cette délibération est approuvée à 1 abstention et 29 voix favorables.

M. Lorrain, souhaitant préciser les raisons de son abstention, indique regretter la représentation limitée des personnels des établissements membres.

4. ADOPTION D'UN NOM D'USAGE POUR UNIVERSITE PARIS-EST

Edouard Gassin, fondateur de l'agence Campus Com, présente le périmètre des missions qui lui ont été confiées :

- Faire émerger les principaux éléments caractérisant la Comue.
- Évaluer les opportunités, et risques d'une évolution du nom.

- Proposer un nom qui incarne les valeurs et futures missions de l'établissement.

Sur les étapes, une première phase d'audit a été entreprise dès septembre 2019. Des entretiens ont été menés ainsi qu'un atelier workshop ayant réuni des élus, des personnels d'UPE ainsi que des représentants des établissements associés. Ce travail a été complété d'un benchmark. Une seconde phase a été l'évaluation des opportunités et des risques, comprenant une prévision budgétaire. Ces deux premières étapes ont confirmé l'intérêt de trouver un nouveau nom pour l'établissement au regard du contexte et de ses nouvelles missions.

Plusieurs pistes ont été travaillées et présentées dans différents contextes avec les objectifs suivants :

- Clarifier le fait que la Comue n'est pas une université
- Gagner en lisibilité
- Éviter la confusion UPEC / UPE

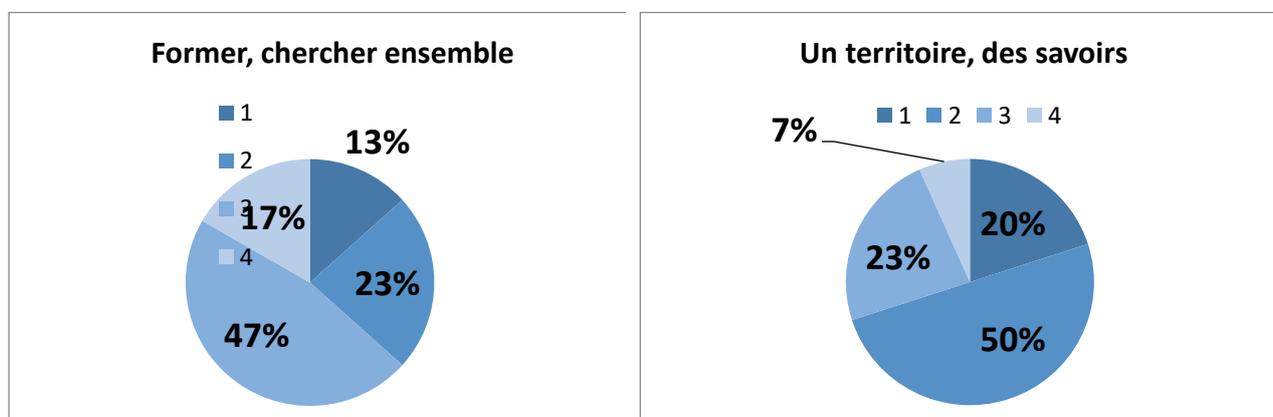
Les orientations retenues ont été de conserver l'ancrage territorial de la Comue, d'assumer le positionnement spécifique de la Comue en retirant le terme "Université", et d'éviter des acronymes et termes administratifs.

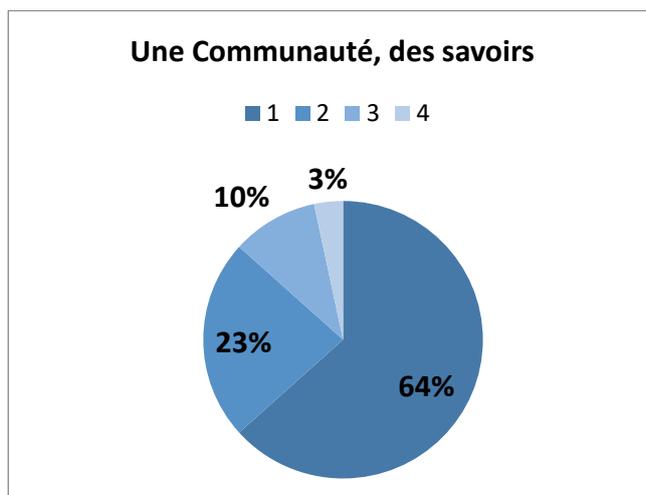
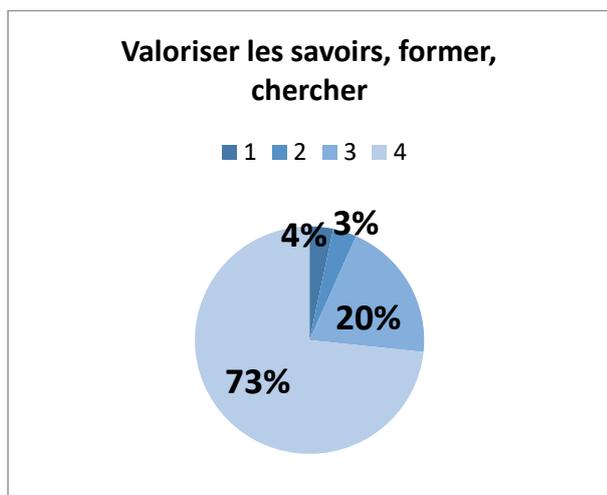
Fort de ces postulats, il a été choisi de travailler sur un nom structuré par le territoire comme marqueur principal, de le placer en premier, et au cours des débats, il a semblé opportun d'y adjoindre une baseline (signature) pour venir qualifier la fonction de l'établissement.

« Paris-Est Sup » est la proposition a qui fait l'objet du plus d'attention : l'unanimité des chefs d'établissements membres et un avis positif des participants du second atelier workshop. Elle est soumise à l'approbation du Conseil d'administration. Il a également été décidé de demander au Conseil d'administration de se prononcer sur quatre propositions de signatures en les classant par ordre de préférence décroissant de 1 à 4 :

- Former, chercher ensemble
- Un territoire, des savoirs
- Valoriser les savoirs, former, chercher
- Une communauté, des savoirs

Résultats du vote :





À l'issue des votes, la proposition 4 « Une communauté, des savoirs » est proposée à l'approbation du Conseil d'administration.

Quatrième délibération

Le Conseil d'administration approuve l'adoption du nom d'usage « Paris-Est Sup » complété de la signature « Une communauté, des savoirs ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. MISE EN PLACE DE LA COMUE EXPERIMENTALE

Nouveau dispositif doctoral

Des réunions d'information sont organisées les 16 et 17 mars prochain à Créteil et à la Cité Descartes. Tous les intéressés sont invités à participer. Une courte présentation de 30 minutes, comprenant des éléments de contexte général, sera suivie d'un débat avec les participants.

Le président annonce que des tests sur les inscriptions administratives des doctorants sont prévus prochainement en lien avec les établissements concernés.

Par ailleurs, huit conventions de co-accréditation sont en préparation. Le modèle reste identique, elles définissent qui fait quoi etc.

M. Lorrain demande si le nombre de doctorants restant inscrits administrativement à UPE est bien d'une vingtaine. Le président répond que les doctorants devraient être une centaine puisqu'UPE maintiendra les inscriptions pour les écoles d'architecture Belleville et Malaquais, ainsi que pour les écoles doctorales ABIES et Santé Publique. Ils seront diplômés par UPE.

Conseil de projets « préfigurateur »

M. Maitrot de la Motte rappelle qu'il s'agit d'une mission nouvelle, inscrite dans les nouveaux statuts de la Comue. Un certain nombre de membres et associés ont émis le souhait de la mettre en œuvre rapidement, sans attendre la publication du décret. Un conseil de projets « préfigurateur » a ainsi été réuni à deux reprises. Il regroupe aujourd'hui un représentant par membre et un par associé. À terme, il intégrera également des personnalités qualifiées et éventuellement des membres du Conseil académique de la Comue.

L'objectif de ce conseil est d'identifier des sujets communs et de financer des appels à projets dont un premier appel en 2020 (budget de 200 k€). Ces appels à projets auront pour objectifs :

- De permettre l'émergence de projets communs qui se situent à trois interfaces : géographique, institutionnelle, et thématique ;

- De financer le rapprochement d'activités scientifiques, sans forcément de production propre et aider des communautés à se former ;
- De soutenir les politiques scientifiques des membres de la Comue, avec le concours des associés.

La méthode retenue est héritée de l'appel à projets PEPS (2016). Les candidatures émaneront des équipes des établissements et les projets sélectionnés devront s'inscrire dans le cadre des politiques scientifiques de ces derniers. Les thèmes déjà identifiés sont les suivants : Numérique et données ; Santé ; Ville ; Politiques publiques ; Environnement ; Risques ; Durabilité. Les projets doivent concerner au moins deux entités rattachées à deux établissements différents, idéalement aux trois interfaces susmentionnées. Les projets doivent présenter un caractère novateur par rapport aux travaux habituels, notamment si des entités candidates travaillent déjà ensemble. Les critères de sélection sont la qualité scientifique, les interfaces, la capacité à faire émerger des coopérations, l'identification des suites à donner.

Le premier appel devrait être lancé dans les prochaines semaines. Une journée de présentation à destination des équipes intéressées sera organisée. Les dossiers seront à remettre en septembre en vue d'une sélection au mois d'octobre.

Mme Godfroy-Strauss demande des précisions sur le comité en charge de l'évaluation. M. Maitrot de la Motte précise que les membres du conseil préfigurateur et des élus du CAC seront en charge de l'évaluation de dossiers, attribués en fonction de leur domaine d'expertise.

Étapes et calendrier institutionnel prévisionnel

Pour organiser la mise en place du nouveau Conseil d'administration, un comité électoral doit être réuni. La révision du Règlement intérieur de la Comue permettra de préciser certains points absents des statuts. Des échanges avec le MESRI amènent à penser que les statuts devraient être publiés dans la première quinzaine de juin, le CNESER étant prévu le 21 avril 2020.

Une disposition du code de l'éducation s'applique : « les mandats courent jusqu'à l'élection des successeurs ». Cette disposition permet de convoquer un Conseil d'administration le 23 juin durant lequel seront présentés le Budget Rectificatif et le volet commun du Contrat de site 2020-2024 pour approbation. Ce calendrier a été présenté aux membres et transmis au Ministère.

La présentation utilisée pour présenter le calendrier institutionnel et les prochaines étapes sera diffusée à l'ensemble des administrateurs.

6. CONTRAT DE SITE 2020-2024

Le contrat de site 2020-2024 devrait être signé le 10 juillet 2020. Il sera structuré en trois volets : un volet commun porté par la Comue (rédaction), deux volets spécifiques pour les deux universités. Ce sont les conseils des établissements concernés qui adopteront leurs volets spécifiques et le volet commun. Seul le volet commun sera soumis au Conseil d'administration d'UPE. Le président précise que les contrats ont évolué et se concentrent, à la demande du MESRI, sur un petit nombre d'axes stratégiques. Ils doivent refléter des choix. Autre nouveauté, il y aura quelques moyens pour développer des actions spécifiques. La construction du contrat se fait en plusieurs étapes : l'envoi d'un premier projet stratégique en janvier 2020, qui doit être retravaillé pour une seconde version, complétée notamment avec des jalons et indicateurs. Plusieurs réunions sont prévues en mars. Une discussion avec le ministère aura lieu sous forme de journée de dialogue contractuel le 23 avril prochain. Le contenu sera présenté au Conseil d'administration, une première fois aujourd'hui, une seconde le 28 avril puis soumis à l'approbation du conseil le 23 juin.

Trois axes ont été définis pour la préparation de ce document, dont une partie « obligatoire » consacrée à l'organisation. À chaque axe correspond une série d'actions, présentées par le président :

Axes	Actions
Organiser le site et faire communauté	Mise en place de la Comue expérimentale
	Développement d'une offre de services aux agents des établissements du site
	Égalité Femmes-Hommes
Positionner le site au service de la société	Projets d'amorçage et développement des interfaces
	Projet E-City*
	Création d'une MSH*
	Plateformes de données, chaire IA-données-territoires*, observatoire de la condition urbaine
Ancrer la transformation pédagogique	La politique doctorale dans le continuum master-doctorat

7. ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU DES SUP

À la demande de l'équipe I-SITE en charge du volet Formation, l'adhésion à l'association Réseau des SUP est soumise à l'approbation du Conseil d'administration. Cette association a pour but de soutenir et d'accompagner le développement des structures d'appui dédiées à la pédagogie dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration de la Comue Université Paris Est approuve l'adhésion à l'association Réseau des SUP.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. ADHESION A L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE PEDAGOGIE UNIVERSITAIRE

Dans le cadre de leurs activités, les membres du volet Formation de l'équipe I-SITE FUTURE souhaite qu'Université Paris-Est adhère à l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire (AIPU). Cette association a pour objectif de développer la pédagogie de l'enseignement supérieur dans une perspective de collaboration internationale.

Sixième délibération

Le Conseil d'administration de la Comue Université Paris Est approuve l'adhésion à l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST DE NOVEMBRE 2019 A JANVIER 2020

La synthèse des conventions conclues entre février et avril 2019 est présentée.

12. QUESTIONS DIVERSES

M. Levrel propose la rédaction d'une motion portant sur la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche, précisant que plusieurs universités ont d'ores et déjà communiqué sur le sujet. Il fait part de certaines inquiétudes quant aux moyens et statuts des enseignants-chercheurs et chercheurs et plus

généralement d'un manque de préparation. L'exemple de la motion de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne est cité.

Le président rappelle les grands principes de la LPPR et transmet les dernières informations communiquées par la Ministre. À l'issue du débat et en l'absence de consensus avec les membres présents, il ne souhaite pas donner suite à la demande de M. Levrel.

→ La séance est levée à 18h07